

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°58

Date de Publication
- 1 JUL. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 1 JUL. 2019
Date de la convocation
20 juin 2019

### Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

### Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN  
Mme DESBIEF à M. CHAIX  
Mme GOBET à Mme HATEMIAN  
Mme SAINT CLAIR à Mme le Maire  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. LIAUTAUD à M. MORTELETTE  
M. MALAKIAN à DE CANEVA

Monsieur Olivier CAUNAC a été élu secrétaire.

### Objet : Approbation de la création d'une servitude de passage au bénéfice de la société Lafarge.

Madame le Maire expose à ses collègues que la ville de Cassis a été sollicitée par la société Lafarge afin d'obtenir une servitude de passage sur une portion de terrain du vallon des Brayes pour réaliser une déviation de la canalisation d'eau industrielle qui alimente la carrière.

Ladite canalisation traverse actuellement des propriétés privées avec lesquelles la société bénéficie des servitudes ad hoc. Néanmoins, les propriétaires privés se montrent réticents pour laisser la société Lafarge pénétrer sur leur terrain, ce qui a pour conséquence de rendre difficile l'entretien de la canalisation.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à accorder une servitude de passage en tréfonds sur la portion du vallon des Brayes, localisée sur le plan ci-annexé;
- D'autoriser Madame le Maire à engager toute démarche et procédure à cet effet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 juin 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

